



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 13 JUIL. 2020
et publié le 13 JUIL. 2020
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.2121-33, L.1411-5 et L.1411-2,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant que le maire est président de droit de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il y a lieu d'élire au sein du conseil municipal cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après en avoir délibéré,

VU le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à savoir :

M. Philippe SZYNKOWSKI et Mme Liliane WIETZERBIN ne prennent pas part au vote

- nombre de votants : 31
- à déduire bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 31

- ont obtenu :
 - o M. Patrice PATTEE, Mme Catherine PALPANT, M. Numa ISNARD, Mme Axelle POULLIER (titulaires) ; M. Philippe TASTES, Mme Florence PRESSON, M. Jean-Philippe ALLARDI, Mme Claire VIGNERON (suppléants) : 26. voix,
 - o M. Jean-Christophe DESSANGES (titulaire) Mme Maud BONTE (suppléante) : 5 voix.

DESIGNE en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- M. Patrice PATTEE
- Mme Catherine PALPANT
- M. Numa ISNARD
- Mme Axelle POULLIER
- M. Jean-Christophe DESSANGES

en qualité de membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

- M. Philippe TASTES
- Mme Florence PRESSON
- M. Jean-Philippe ALLARDI
- Mme Claire VIGNERON
- Mme Maud BONTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

